

Procès-verbal de l'assemblée publique de la Commission permanente du conseil  
sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie  
tenue le mercredi, 21 mars 2007, à 19 heures,  
Hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil, Montréal

---

### **COMMISSAIRES PRÉSENTS :**

Mme Marie Cinq-Mars, présidente  
Mme Michèle D. Biron, vice-présidente  
M. Karim Boulos  
M. Vincenzo Cesari  
M. Richer Dompierre  
Mme Isabel Dos Santos  
Mme Carole Du Sault  
M. Gilles Grondin

### **COLLABORATEURS PRÉSENTS :**

M. Benoît Labonté, membre du comité exécutif, responsable de la culture et  
maire de l'arrondissement de Ville-Marie  
M. Xavier Seccaldi, consultant, firme Daniel Arbour et associés  
M. Jean-Robert Choquet, directeur ainsi que Mme Hélène Benoît, M. Claude  
Brault et M. Yves Dumas, conseillers, Service du développement culturel, de  
la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle.

**ASSISTANCE :** 60 personnes

---

### **1. Ouverture**

À 19 heures, la présidente de la Commission sur le développement culturel et la  
qualité du milieu de vie, Mme Marie Cinq-Mars, déclare la séance ouverte. Elle  
souhaite la bienvenue aux personnes présentes et salue M. Benoît Labonté, à la  
fois membre du comité exécutif, responsable de la culture et maire de  
l'arrondissement de Ville-Marie. Elle invite ensuite les commissaires à se présenter  
et M. Jean-Robert Choquet à présenter son équipe.

La présidente, Mme Cinq-Mars, explique le déroulement de la séance.

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition de la vice-présidente, Mme Michèle D. Biron, appuyée par M.  
Karim Boulos, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

### **3. Allocution de M. Benoît Labonté**

D'entrée de jeu, M. Labonté s'excuse de ne pouvoir assister à toute la séance. Il  
remercie l'assistance de son intérêt pour les travaux de la commission. Il mentionne  
que l'année 2007 est une année fort importante en raison de la tenue, en nombre  
2007, des Rendez-vous culturels. M. Labonté insiste sur l'importance de la culture  
pour le développement de Montréal et souligne qu'un des enjeux consiste à définir  
l'avenir de cette ville par la culture. Il ajoute que si la Ville veut faire sa marque, il

faut non seulement des créateurs amis il faut s'assurer de la présence des artistes dans toute la ville. M. Labonté cite l'exemple de l'Usine Grovers, un projet auquel l'arrondissement de Ville-Marie a collaboré avec les artistes et la CDEC Plateau-Mont-Royal / Centre-Sud. Il souligne quelques réalisations dont le Quartier des spectacles, affirmant qu'il faut qu'il y ait de la place tant pour les grandes institutions que pour les artistes émergents.

M. Labonté termine en revenant sur les Rendez-vous 2007, décrivant cet événement comme une occasion inespérée pour Montréal, pour la culture et pour l'avenir. Il remercie les personnes présentes de partager leur vision avec la commission.

#### **4. Adoption des procès-verbaux des séances des 19 avril, 9 mai, 21 juin et 27 septembre 2006**

Sur une proposition de M. Karim Boulos, appuyée par M. Gilles Grondin, le procès-verbal de l'assemblée du 19 avril 2006 est adopté à l'unanimité.

Sur une proposition de Mme Isabel Dos Santos, appuyée par M. Karim Boulos, le procès-verbal de l'assemblée du 9 mai 2006 est adopté à l'unanimité.

Sur une proposition de la vice-présidente, Mme Michèle D. Biron, appuyée par Mme Isabel Dos Santos, le procès-verbal de l'assemblée du 21 juin 2006 est adopté à l'unanimité.

Sur une proposition de M. Karim Boulos, appuyée par M. Gilles Grondin, le procès-verbal de l'assemblée du 27 septembre 2006 est adopté à l'unanimité.

#### **5. La ateliers d'artistes et artisans : diagnostic et plan d'action**

La présidente, Mme Marie Cinq-Mars, mentionne que les responsabilités de la Ville de Montréal sont nombreuses. Parmi celles-ci, la Ville assume notamment des responsabilités en matière d'accessibilité et de soutien aux arts et à la culture et la présidente, Mme Marie Cinq-Mars souligne que c'est la richesse de sa vie culturelle qui fait de Montréal une métropole et une destination touristique de choix. Ainsi, ajoute-t-elle, la culture fait la renommée de Montréal et en fait une ville agréable à vivre.

La présidente, Mme Marie Cinq-Mars, rappelle que les participants au Sommet de Montréal, tenu en juin 2002, ont reconnu le rôle de la culture dans le développement de Montréal, « une métropole de création et d'innovation, ouverte sur le monde ». Elle ajoute que cet événement fut également l'occasion pour les artistes et artisans d'exprimer leurs besoins afin que la Ville de Montréal consolide et bonifie le développement des lieux de création et de diffusion et se dote d'une politique culturelle.

Elle rappelle que la Ville a adopté en 2005 la Politique de développement culturel *Montréal, métropole culturelle*. Celle-ci comporte 38 engagements. Parmi ceux-ci, la présidente, Mme Marie Cinq-Mars souligne que le 27<sup>e</sup> engagement prévoit que « la Ville se donnera, en étroite collaboration avec les arrondissements concernés et ses autres partenaires, un plan d'action et des outils permettant d'intervenir pour consolider et développer les ateliers d'artistes et d'artisans, avec ou sans espace habitable, particulièrement dans les quartiers centraux, en favorisant notamment l'accès à la propriété pour les artistes ». En effet, la présence d'artistes vivant et exerçant leur art à Montréal est un signe de la vitalité culturelle de Montréal et, à cet égard, la Ville souhaite favoriser le maintien et le développement des ateliers d'artistes et artisans, particulièrement dans les quartiers centraux.

La présidente, Mme Marie Cinq-Mars explique que, dans la mise en œuvre du 27<sup>e</sup> engagement de la Politique de développement culturel, un portrait de la situation a été dressé et, à partir des besoins des artistes et artisans, un plan d'action est maintenant proposé. Elle invite M. Jean-Robert Choquet et M. Xavier Seccaldi à présenter le diagnostic et le plan d'action.

M. Choquet situe le contexte de l'étude. Il précise que celle-ci se veut un début de réponse au 27<sup>e</sup> engagement de la politique mais ne représente pas la totalité de la réponse car des travaux additionnels sont en cours.

La problématique entourant les ateliers d'artistes et artisans a été soulevée à l'occasion du Sommet de Montréal et, par la suite, au cours de la consultation publique sur le projet de politique de développement culturel. Les artistes ont été nombreux à solliciter le soutien de la Ville en regard de leurs lieux de création.

Dans la mise en œuvre de cet engagement, M. Seccaldi explique que la Ville a confié à la firme Daniel Arbour et associés le mandat de dresser un portrait de la situation et, à partir des besoins des artistes et artisans, de proposer un plan d'action. M. Seccaldi indique que les artistes en arts visuels et les artisans doivent disposer d'un espace pour créer. Il ajoute, toutefois, que les artistes et artisans éprouvent de grandes difficultés à trouver des espaces adéquats à un coût raisonnable, à aménager ces espaces en fonction des normes et surtout, à s'y maintenir. Il note également que différents types d'organisation répondent aux besoins de différents artistes : la résidence-atelier où l'artiste crée dans sa résidence; l'atelier indépendant et enfin, l'atelier-résidence où l'artiste, souvent pour des raisons économiques, réside dans son atelier.

M. Seccaldi a constaté que l'atelier indépendant est le mode d'organisation qui répond aux besoins du plus grand nombre d'artistes. Deux espaces distincts pour la vie et la création, un prix raisonnable, un espace adéquat et la proximité d'autres créateurs sont des conditions recherchées par les artistes pour un atelier. Il ajoute que si l'on considère le prix et l'espace, on remarque une concentration importante de locaux répondant aux critères recherchés dans les quartiers centraux, particulièrement dans les anciennes zones industrielles. Il souligne que de nombreux artistes s'y sont installés, leur présence contribuant à la revitalisation de ces quartiers. Il fait remarquer toutefois que le maintien des artistes dans leurs lieux de création a un avenir incertain car la revitalisation est source de spéculation immobilière.

Afin de favoriser le maintien des artistes dans les lieux de création et de préserver les ateliers d'artistes et artisans, M. Seccaldi estime souhaitable de prévoir des orientations en ce sens au plan d'urbanisme. Des mesures concrètes permettraient de faciliter la tâche des artistes, particulièrement au sujet des exigences réglementaires d'utilisation. À ce sujet, il fait état du rôle des arrondissements et de leurs responsabilités.

M. Seccaldi annonce que le plan d'action propose la mise en œuvre de trois mesures :

- La création d'un centre d'assistance : Info atelier;
- La mise en place d'un programme d'accès à la propriété : Accès Atelier;
- La création d'un programme de soutien à la mise aux normes : Réno Atelier.

Il explique que le centre d'assistance Info Atelier faciliterait la recherche et l'aménagement d'ateliers en offrant un lieu d'accueil, des conseils, de la documentation quant au choix d'un local, en constituant une banque de locaux adaptés et en assurant l'interface avec divers organismes. L'assistance technique,

pour le volet mise aux normes, serait confiée à un organisme du milieu, de type « groupe de ressources techniques », subventionné par la Ville.

Il mentionne que le programme d'accès à la propriété vise à maintenir les artistes dans leurs lieux de création. En effet, la venue d'artistes dans un quartier contribue à la revitalisation de celui-ci ce qui, en contrepartie, en vient à chasser les artistes en raison des prix qui augmentent. Selon M. Seccaldi, la seule façon d'assurer le maintien dans les lieux passe par l'accès à la propriété et ce programme pourrait s'apparenter au programme d'accession à la propriété résidentielle de la Ville. Il ajoute que les artistes souhaitant se prévaloir de ce programme devraient répondre à certains critères. Par exemple, seraient admissibles les coopératives formées majoritairement d'artistes et artisans reconnus et offrant au moins 10 ateliers. Il suggère également d'accorder la priorité aux immeubles actuellement occupés à des fins d'atelier et de prévoir un montant forfaitaire (au pied carré) maximal.

Quant au programme Réno Atelier, M. Seccaldi affirme qu'il permettrait de soutenir la mise aux normes des ateliers. Les coopératives formées majoritairement d'artistes seraient admissibles à ce programme offert sur l'ensemble du territoire ou dans les arrondissements centraux. Ce programme vise les locaux acquis en propriété (coop, OBNL ou condo) et les locaux en location dont le bail est d'une durée d'au moins 5 ans.

M. Seccaldi conclut en indiquant que le plan d'action proposé se veut une réponse concrète et efficace aux problèmes des artistes. Celui-ci offre la possibilité d'être mis en œuvre rapidement et l'avantage de prioriser le maintien des artistes dans les lieux actuellement occupés. Le plan est à la fois un atout pour attirer les artistes et maintenir leur présence à Montréal.

## **6. Période de questions et commentaires des citoyens**

### **1. Mme Rose-Marie Goulet, Culture Montréal**

Mme Goulet suggère d'éviter le programme unique car les besoins des artistes sont différents. Elle propose de favoriser approche inclusive et non limitée aux arts visuels. Ainsi, les arrondissements devraient consacrer 10% de leur friche industrielle aux ateliers d'artistes car le patrimoine industriel est en train de passer aux condos. Elle demande d'envisager des modalités d'exemption fiscale ou encore que la Ville offre en location des ateliers comme le fait la CDEC Plateau Mont-Royal /Centre-sud.

Elle s'interroge quant aux façons de s'assurer que les artistes aient le meilleur accès et le meilleur soutien, dans une perspective durable. Elle questionne la priorisation du Quartier des spectacles.

Enfin, Mme Goulet suggère d'élaborer davantage les propositions Info-Atelier et Accès-Atelier, faisant remarquer que 7 artistes sur 10 vivent en résidence-atelier. Elle propose aussi d'explorer d'autres modèles que la coopérative, de confier la gestion des programmes à un organisme indépendant, de prévoir les leviers financiers en évitant l'approche mur à mur et d'envisager un partenariat avec les secteurs privé et communautaire.

*La présidente, Mme Marie Cinq-Mars, remercie Mme Goulet et invite M. Seccaldi à répondre. Ce dernier décrit la méthodologie de l'étude et élabore certains aspects de celle-ci, notamment la question du zonage.*

## **2. Mme Renée Gélinas, Coopérative Sauvons l'usine**

Mme Gélinas décrit la démarche entourant les scénarios d'acquisition de l'usine Grovers. Elle décrit ensuite les difficultés rencontrées par les membres de la coopérative en insistant sur la mise de fonds. Elle estime qu'il faut créer un fonds d'acquisition des bâtiments, qui pourra soustraire les immeubles de la spéculation immobilière, et prévoir des subventions à cet effet. Mme Gélinas demande également d'envisager la construction d'ateliers et de réaliser un projet pilote.

*La présidente, Mme Marie Cinq-Mars, remercie Mme Gélinas. M. Choquet mentionne que la création d'un organisme favorisera une meilleure négociation avec les propriétaires d'immeubles.*

## **3. M. Louis-Georges Vanier, Coopérative Sauvons l'usine**

M. Vanier demande si la Ville ne pourrait pas préserver les bâtiments en danger hébergeant des ateliers d'artistes. Il suggère un projet-pilote de construction d'ateliers.

*La présidente, Mme Marie Cinq-Mars, remercie M. Vanier et rappelle le but de l'assemblée, notamment la bonification du plan d'action. M. Seccaldi mentionne que la priorité est de sécuriser les ateliers existants.*

## **4. M. Gilbert Bastien, Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec (RCAAQ)**

M. Bastien demande comment le programme proposé pourra s'adapter à la Grovers. Il demande également des précisions sur l'organisme du milieu, gestionnaire d'une partie du programme Info-Atelier et l'échéancier. M. Bastien dépose un mémoire.

*La présidente, Mme Marie Cinq-Mars, remercie M. Bastien et décrit l'échéancier de la consultation. M. Choquet souligne qu'il y a peu d'immeubles à Montréal et, par le fait même, peu de projets de l'ampleur de l'usine Grovers.*

## **5. M. Pierre Richard, RESO**

M. Richard fait remarquer que les artistes sont des acteurs importants du renouveau des quartiers en insistant sur l'attachement de ceux-ci à leur quartier. Il mentionne que les artistes ont également besoin de se regrouper, de réseauter, de partager des services, des lieux de création et de diffusion. Il exprime l'idée que les besoins multiples commandent des solutions diverses et ajoute que le soutien doit poursuivre deux objectifs : répondre aux besoins des artistes et contribuer à la vitalité des quartiers et non pas seulement au Quartier des spectacles ou au centre-ville. M. Richard appuie la mise en place d'un centre d'assistance centralisé. Il suggère de privilégier l'approche collective, dont la formule coopérative, afin d'écarter la spéculation. Il estime que les solutions retenues doivent être branchées sur les communautés locales et propose de recourir aux CLD et aux CDEC. En terminant, il souligne que le frein à l'acquisition est l'absence d'outils financiers et il suggère de prévoir un levier financier. M. Richard dépose un mémoire.

*La présidente, Mme Marie Cinq-Mars, remercie M. Richard et demande si le plan d'action inclut les ateliers qui ne sont pas situés au centre-ville. M. Choquet répond que le plan d'action couvre les quartiers centraux dont le Sud-Ouest fait partie.*

## **6. Mme Louise Hodder, CDEC Plateau Mont-Royal/Centre-Sud**

Mme Hodder estime que la Ville doit se doter de parcs créateurs et prévoir un zonage à cet effet. Elle ajoute que les artistes sont la clé de revitalisation des quartiers et elle rappelle le consensus autour de l'importance du rôle des créateurs dans le développement économique et social de Montréal. Mme Hodder explique que les artistes ont des besoins à géométrie variable (coop, OBNL, location d'espace par CDEC). Elle considère qu'il y a lieu de protéger, par la réglementation du zonage, les secteurs industriels propices aux ateliers d'artistes. Elle recommande la création d'un OBNL agissant comme une société immobilière créative pour intervenir en amont des problèmes. Elle suggère de privilégier la mixité d'occupation et de tenir compte des formes organisationnelles autres que la coopérative. À son avis, les mesures de soutien ou d'accès à la propriété doivent profiter au plus grand nombre d'artistes, de façon durable et en harmonie avec le milieu local. Elle suggère de travailler de concert avec le milieu local et en appui aux initiatives émanant des communautés. Enfin, elle demande de protéger le 460, rue Sainte-Catherine ainsi que le Belgo et elle exprime des réserves face à la réintégration d'artistes aux immeubles Blumenthal et Wilder. Mme Hodder fera parvenir un mémoire à la commission.

*La présidente, Mme Marie Cinq-Mars, remercie Mme Hodder. M. Choquet souligne l'importance de retrouver au centre-ville des lieux de diffusion et de commerce de l'art.*

## **7. M. Christian Bédard, Regroupement des artistes en arts visuels (RAAV)**

M. Bédard décrit la formation du regroupement en vertu de la Loi sur les artistes. Il relate la participation de l'organisme à la consultation sur le projet de politique de développement culturel. Il estime que la proposition de plan d'action ne tient pas compte des réaménagements requis et du temps nécessaire, il ajoute qu'il y a lieu d'impliquer le RAAV, le Conseil des arts et des lettres (CALQ) et le Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ) pour la mise en place et la gestion du centre d'assistance. À son avis, il faut s'assurer que les orientations d'aménagement et la réglementation d'urbanisme demeurent favorables à l'implantation d'ateliers tout comme il serait pertinent de consacrer certaines zones « pôles de création ». M. Bédard croit que le RAAV pourrait être une ressource pour Info Atelier. Quant au programme Accès Atelier, il craint que les artistes ne disposent pas de la mise de fonds nécessaire à l'acquisition d'un espace d'atelier. En regard de la mise aux normes, il considère qu'il y a lieu d'accorder la priorité aux immeubles occupés et demande qui en défraiera les coûts dans le cas des coopératives.

En conclusion, il fait valoir que tout projet ou programme doit favoriser les artistes professionnels des secteurs des arts visuels et des métiers d'art et invite à cet égard à consulter le RAAV et le CMAQ. Il ajoute qu'il faut faire preuve de souplesse dans les projets et l'occupation des immeubles et rappelle que la question des ateliers est une problématique montréalaise.

*La présidente, Mme Marie Cinq-Mars, remercie M. Bédard et demande à Mme Hélène Benoît de répondre à la question portant sur le plan d'urbanisme. Cette dernière explique que le plan d'urbanisme dresse les orientations et que la réglementation est de compétence d'arrondissement.*

## **8. Mme Clara Bones, atelier Dare-Dare**

Mme Bones suggère de trouver des solutions pour les ateliers du Mile-End car elle affirme que les artistes sont heureux d'avoir quitté le Belgo. Elle suggère de procéder à des sondages périodiques afin de suivre à la trace la relocalisation des artistes.

*La présidente, Mme Marie Cinq-Mars, remercie Mme Bones.*

## **9. M. Serge Marchelat, Coopérative Quadralys**

M. Marchelat annonce qu'il travaille en ce moment à un projet de construction neuve de résidence atelier. Il suggère de promouvoir les ateliers résidences, de prévoir des espaces communs et de favoriser les constructions neuves. Il souligne le potentiel d'économie de loyer lorsque l'atelier et la résidence sont combinés. Il ajoute qu'un très grand nombre d'artistes ne peuvent payer deux loyers, le revenu moyen des artistes étant de 20 000\$ dont la moitié va à la pratique de l'art. Il conclut que l'accès à la propriété est la meilleure garantie contre les augmentations de loyer et les évictions.

*La présidente, Mme Marie Cinq-Mars, remercie M. Marchelat. M. Dumas mentionne que le service n'est pas informé du projet de la coopérative Quadralys. Il invite M. Marchelat à le contacter car le service pourrait soutenir le cheminement du projet.*

## **10. Mme Danielle Sabourin**

Mme Sabourin se dit inquiète de l'avenir des ateliers et lieux de diffusion. Elle mentionne que des organismes culturels de l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie n'ont pas les moyens de se loger en raison de la hausse des loyers et ils se voient obligés d'être soutenus par l'arrondissement pour se loger en ce moment. Mme Sabourin constate également un besoin pour des lieux de production et de diffusion.

*La présidente, Mme Marie Cinq-Mars, remercie Mme Sabourin.*

## **11. Mme Aïda Kamar, Vision Diversité**

Mme Kamar fait état du projet Montréal Diversité qui a mobilisé plusieurs milieux dont le milieu culturel. Elle demande de consentir un effort particulier auprès des artistes de la diversité et ajoute que les initiatives doivent s'assurer de cette participation.

*La présidente, Mme Marie Cinq-Mars, remercie Mme Kamar.*

## **12. Mme Nishra Adjali, Quartier des spectacles**

Mme Adjali annonce que l'organisme qu'elle représente a dressé un portrait des entreprises du Quartier des spectacles et a constaté, depuis les cinq dernières années, une hausse de 30 % du nombre d'entreprises culturelles. À son avis, le centre-ville demeure un endroit très intéressant et elle demande que les immeubles comme le Belgo soient remis aux artistes. Elle dépose une étude, réalisée par l'UQÀM, sur le Blumenthal.

*La présidente, Mme Marie Cinq-Mars, remercie Mme Adjali.*

### **13. Mme Caroline Andrieux, Quartier éphémère**

Mme Andrieux explique que Quartier éphémère est l'organisme qui a rénové, grâce aux subventions de la Ville, la fonderie Darling. Elle mentionne que la Ville dispose d'un patrimoine urbain qui pourrait être mis à la disposition des artistes et des organismes. Elle suggère d'éviter les ghettos en misant sur la diversité, la souplesse et l'ouverture d'esprit à toute forme de création et d'opportunités pour les créateurs. Selon elle, le diagnostic est juste mais les pistes sont modestes et la Ville pourrait offrir davantage. Elle suggère d'explorer les avantages du bâtiment neuf versus la rénovation qui coûte très cher. Elle décrit ensuite brièvement le cheminement du projet de la fonderie Darling et termine en affirmant que Montréal devrait se concentrer sur les façons de retenir les artistes et d'en accueillir d'autres.

*La présidente, Mme Marie Cinq-Mars, remercie Mme Andrieux.*

### **14. M. Louis Dionne, Coopérative RADAR**

M. Dionne est membre de la coopérative RADAR. En collaboration avec le groupe de recherche technique (GRT) *Bâtir son quartier*, ce groupe travaille à un projet de coopérative d'habitation comprenant une salle commune pour les artistes en arts médiatiques. Il fait remarquer les difficultés de répondre aux exigences des programmes axés sur l'habitation et il souhaite que la Ville offre des terrains propices à la construction au centre-ville car ceux-ci, en raison de leur coût élevé, ne répondent pas aux critères des programmes gouvernementaux de financement des coop.

*La présidente, Mme Marie Cinq-Mars, remercie M. Dionne. M. Choquet souligne la compétence des GRT dans ce type de projet.*

### **15. M. André Paradis, Cité des artistes**

M. Paradis mentionne que l'organisme Cité des artistes est une corporation sans but lucratif qui vise la création de résidences d'artistes. Concernant le plan d'action proposé, il demande de ne pas exclure les ateliers résidences et la construction de bâtiments neufs. Il ajoute que la coopérative n'est pas la seule formule et il suggère d'utiliser les ressources financières des programmes existants (Accès à la propriété, Société canadienne d'hypothèque et de logement- SCHL). Enfin, il demande de consacrer les immeubles Blumenthal et Welder à des ateliers d'artistes.

*La présidente, Mme Marie Cinq-Mars, remercie M. Paradis. M. Choquet ajoute que les visiteurs connaissent les milieux artistiques et il importe que la création soit accessible au centre-ville.*

### **16. Mme Adel Sepideh, artiste peintre**

Mme Sepideh réside dans le secteur Marconi Alexandra et elle évoque les problèmes rencontrés par les artistes de ce secteur. Elle déplore que les artistes ne soient pas informés et ne bénéficient d'aucune protection notamment contre les hausses de loyer abusives. Elle suggère de dresser le portrait des expériences vécues par les artistes pour garder en mémoire les torts qui leur ont été causés.

*La présidente, Mme Marie Cinq-Mars, remercie Mme Sepideh et demande au service si la Ville peut intervenir à ce sujet. M. Choquet répond que la réglementation d'urbanisme, de compétence d'arrondissement, et la CSST*



*prévoient les règles en matière de sécurité et santé. Cependant, rien n'est prévu concernant la hausse de loyer de locaux commerciaux.*

### **17.M. Philippe Côté, Galerie Éphémère**

M. Côté aurait souhaité que davantage de documents soient disponibles dont le règlement sur les artistes qui date de 1995. Il demande si les ateliers résidence seront exclus du Forum des équipements culturels. Il suggère de mener une étude sur les pôles culturels et demande une meilleure coordination avec les arrondissements. Enfin, il demande d'accroître le nombre de remboursement pour exemption de taxes.

*La présidente, Mme Marie Cinq-Mars, remercie M. Côté.*

### **7. Période de commentaires des commissaires**

Sans objet.

### **8. Levée de l'assemblée**

La présidente, Mme Marie Cinq-Mars, remercie l'assistance, les représentants du service et les commissaires. Elle annonce que la commission adoptera ses recommandations en assemblée publique le 16 avril prochain.

Sur une proposition de M. Vincenzo Cesari, appuyée par M. Richer Dompierre, l'assemblée est levée à 22 h 55.

---

**ADOPTÉ LE :** 25 SEPTEMBRE 2007

« ORIGINAL SIGNÉ »

Marie Cinq-Mars  
Présidente

« ORIGINAL SIGNÉ »

Nicole Paquette  
Secrétaire recherchiste